

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 1 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

Mme Nathalie RIETH

Maître de conférences

Vice-président du jury :

M. Hugues PORTIER

Maître de conférences

Membres du jury :

Mme Laure CANDY

Maître de conférences

M. Hervé GARRIGUES

PRAG

Mme Corinne GENTY

PRCE

M. Nicolas POUPLOT

PRCE

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

17 DEC. 2019



Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du Semestre 2 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

Mme Nathalie RIETH

Maître de conférences

Vice-président du jury :

M. Hugues PORTIER

Maître de conférences

Membres du jury :

Mme Laure CANDY

Maître de conférences

M. Hervé GARRIGUES

PRAG

Mme Corinne GENTY

PRCE

M. Nicolas POUPLOT

PRCE

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **17 DEC. 2019**



Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 3 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

Mme Valérie GONZALES-MORALES Maître de conférences

Vice-président du jury :

M. Hugues PORTIER Maître de conférences

Membres du jury :

M. Jean-Paul ELIZONDO	PRCE
M. Hervé GARRIGUES	PRAG
Mme Laurence LEFEVRES	PRCE
Mme Emmanuelle PATOUT	PRCE
Mme Nancy REBOT	Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

17 DEC. 2019



Ary BRUAND



UNIVERSITE D'ORLEANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 4 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

Mme Valérie GONZALES-MORALES Maître de conférences

Vice-président du jury :

M. Hugues PORTIER Maître de conférences

Membres du jury :

M. Jean-Paul ELIZONDO	PRCE
M. Hervé GARRIGUES	PRAG
Mme Laurence LEFEVRES	PRCE
Mme Emmanuelle PATOUT	PRCE
Mme Nancy REBOT	Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

17 DEC. 2019

Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 5 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

**Mme Sandrine SCHIANO-
LOMORIELLO**

Maître de Conférences

Vice-président du jury :

Mme Emmanuelle PATOUT

PRCE

Membres du jury :

M. Jean-Paul ELIZONDO
Mme Laurence LEFEVRES
M. Nicolas POUPLOT

PRCE
PRCE
PRCE

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le

17 DEC. 2019



Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du Semestre 6 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

**Mme Sandrine SCHIANO-
LOMORIELLO**

Maître de Conférences

Vice-président du jury :

Mme Emmanuelle PATOUT

PRCE

Membres du jury :

**M. Jean-Paul ELIZONDO
Mme Laurence LEFEVRES
M. Nicolas POUPLOT**

PRCE

PRCE

PRCE

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **17 DEC. 2019**



Ary BRUAND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention STAPS**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

M. Hugues PORTIER Maître de conférences

Vice-président du jury :

Mme Nancy REBOT Maître de conférences

Membres du jury :

M. Hervé GARRIGUES	PRAG
Mme Corinne GENTY	PRCE
Mme Laurence LEFEVRES	PRCE
Mme Valérie GONZALES-MORALES	Maître de conférences
Mme Emmanuelle PATOUT	PRCE
Mme Nathalie RIETH	Maître de conférences
Mme Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO	Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention STAPS**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Mme Mauricette CHIGNARDET	Responsable de la scolarité
M. Jean-Paul ELIZONDO	PRCE
Mme Cindy FEUILLET	Etudiante L3 APA-S
M. Hervé GARRIGUES	PRAG
Mme Corinne GENTY	PRCE
M. Audry HUGUET du LORIN	Principal collègue André Chêne – Fleury les Aubrais
Mme Sehame KHACHANE	Adjointe à la responsable de la scolarité
Mme Marion Martin	Etudiante L3 APA-S
M. Killian MIENNE	Etudiant L3 Entraînement sportif
Mme Pauline LAFFON	Etudiante L3 Education et motricité
Mme Laurence LEFEVRES	PRCE
M. Gérard LEUX	Président de la FFSU
Mme Valérie GONZALES-MORALES	PRCE
Mme Emmanuelle PATOUT	PRCE
Mme Marine PETIT	Etudiante L3 Education et motricité
M. Nicolas POUPLOT	PRCE
M. Hugues PORTIER	Maître de conférences
Mme Nancy REBOT	Maître de conférences
Mme Nathalie RIETH	Maître de conférences
Mme Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO	Maître de conférences
Mme Maiwen VAULTIER	Etudiante L3 Management

Fait à Orléans, le

17 DEC. 2019



Ary BRUAND